



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe II

à l'arrêté préfectoral n° SDS/SIDPC/2024-22
portant réglementation au brûlage des déchets verts et
à l'emploi du feu à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations,
reboisements, et terrains assimilés

**DEMANDE D'AUTORISATION DU MAIRE
APPLICABLE DU 1^{ER} MARS AU 31 MAI POUR L'EMPLOI DU FEU A MOINS DE 200M DES
BOIS, FORETS**

*(à faire parvenir par le demandeur en mairie au moins 3 semaines avant la date prévue de
l'opération)*

Date d'envoi en mairie de la demande : _____

Nom et prénom du demandeur : _____

Adresse du demandeur : _____

Courriel du demandeur : _____

Numéro de téléphone du demandeur : _____

Commune de situation des terrains où le feu sera utilisé : _____

N° de section(s) cadastrales et N° de parcelle(s) cadastrale(s) concernée(s) :

(Joindre un plan cadastral et une autorisation du propriétaire en cas de terrain privé)

Distance (en mètres) des bois les plus proches mesurée en ligne droite :

Nature et motifs du feu (bien préciser s'il s'agit de tontes de pelouses, de tailles de haies, d'écobuage, de brûlage en tas, de brûlage de végétaux sur pied, pour raisons sanitaires, lutte contre les organismes nuisibles, feux de camps...) :

Volume :

Localisation de l'origine des déchets (parcelles d'où proviennent les déchets) :

Dates et heures prévues : (début et fin du feu)

Moyens de prévention prévus par le demandeur :

Noms, prénoms et téléphones des personnes présentes sur le site le jour de l'intervention :

Signature du demandeur :

Décision et/ou avis du maire (après avis de la DDT) :

(le maire doit solliciter l'avis de la DDT via (ddt-spe@haute-loire.gouv.fr) pour les emplois du feu à moins de 200 mètres des bois et forêts)

Date :

Nom et signature du maire

Cachet de la mairie